Une scène tragique dans une péniche à Eleu-dit-Leauwette

UN BATELIER IVRE FRAPPA SON AMIE, TENTA D'ETRANGLER LA FILLE DE CETTE DERNIERE ET BLESSA UN BEBE.

Sur la bélandre « Hélice », en stationnement dans la gare fluviale des mines de Liévin, une scène dramatique s'est déroulée au cours de laquelle un batelier, en complet état d'ivresse, frappa brutalement son amie, tenta d'étrangler la fille de cette dernière et blessa un enfant d'un an. La cause de ce drame est une question d'intérêt. Grâce à la promptitude de la police, l'énergumène ne tarda pas à être maîtrisé. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur place:

UN FAUX MENAGE

Veuve de guerre, Mme veuve Grandchamp Alfred, 38 ans, remariée ensuite en 1920 à Théodore Béchaux, quitta celui-ci peu de temps après et se mit en ménage avec le sujet belge Paesschezoone Melchior. En février dernier, elle acheta la péniche « Hélice », dont elle devait acquitter le montant par paiements successifs ayant toutefois versé un acompte de dix mille francs.

Il y a environ six mois, Paesschezoone manifesta l'intention d'avoir le bateau à son nom, mais sur la demande de rembourser les 10.000 francs versés par elle, le Belge refusa. De là de violentes discussions, au cours desquelles le batelier brutalisa son amie. Il lui arriva, en outre, de s'enivrer, ce qui augmente encore la violence des disputes devenues continuelles. La batelière patienta, car elle a cinq enfants : trois issus des deux premiers mariages et deux autres de l'union maritale.

LA FURIE D'UN IVROGNE

Jeudi, Paesschezoone quitta la péniche vers 2 heures et rentra en complet état d'ivresse à 11 heures. En arrivant sur le bateau, il injuria grossièrement sa maîtresse. Puis, une fois dans la cabine, il s'élança sur elle et lui porta un coup de poing à la tête. La jeune Denise, âgée de 16 ans, intervint pour défendre sa mère ; alors, devenu fou furieux, le batelier s'empara d'un « esclin », le roula autour du cou de la jeune fille pour tenter de l'étrangler. Mais Denise parvint à échapper des mains de son bourreau et cette fuite exaspéra l'ivrogne, qui se mit à tout briser dans la cabine. La petite Elianne âgée d'un an, qui criait d'effroi dans sa chaise d'enfant, fut renversée au cours de cette scène brutale et blessée au front.

Le garde-champêtre Lepagnot et M. Frémy, maire, arrivèrent à temps pour mettre fin à cette scène tragique. L'ivrogne fut couché et le calme revint. Mme Béchaux a déclaré aux gendarmes que Paesschezoone, alors que le bateau se trouvait à Saint-Guislain (Belgique) aurait eu une attitude scandaleuse vis-à-vis de la jeune Denise pendant qu'elle était absente.

Paesschezoone est âgé de 44 ans. Interrogé, il a dit qu'il avait recueilli Mme Béchaux abandonnée par son mari. De plus, selon lui, le bateau a été acheté en commun. Il prétend que les agissements de sa concubine laissent apparaître son désir d'une séparation volontaire.

Cette affaire a causé quelque émoi à Eleu-dit-Leauwette, et le batelier trop violent devra répondre de ces brutalités devant le tribunal.

Le 8 Janvier prochain, clôture générale de la chasse dans le Nord

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

La chasse sera close dans le département du Nord, le dimanche 8 janvier 1928, au soir.

La vente et le transport du gibier après cette date, sont formellement interdits.

Exception est faite pour la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de mer, qui continuera à s'exercer dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 10 août 1921. Il est rappelé que la chasse du gibier d'eau n'est autorisée par cet arrêté que jusqu'au 31 mars.

En vue de prévenir la destruction des oiseaux et pour favoriser leur repeuplement, la divagation des chats dans les campagnes est formellement interdite, dans toute l'étendue du département du Nord, pendant la période de fermeture de la chasse.

La destruction des animaux malfaisants ou nuisibles sera poursuivie dans le département du Nord, après la clôture de la chasse, dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 10 août 1921.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers, et les détenteurs du droit de chasse, sont autorisés, d'une façon générale, à détruire ou faire détruire sur leurs terrains, les sangliers, en tout temps (même la nuit à l'affût) et par tous les moyens, sauf le poison.

Par mesure générale, MM. les Maires sont autorisés à organiser des battues municipales, jusqu'au 31 mars 1928, dans les conditions prévues par l'article 90 § 9, de la loi du 5 avril 1884.

Par addition à l'article 19 de l'arrêté réglementaire du 10 août 1921, les propriétaires, possesseurs ou fermiers et leurs délégués ainsi que les détenteurs du droit de chasse et leurs préposés, sont autorisés à détruire sur leurs terrains les lapins par tous les moyens, sauf les lacets et collets, jusqu'au 31 mai 1928 inclus.

L'emploi du fusil pour cette destruction sera subordonné à la délivrance d'une autorisation spéciale accordée par les soins du Préfet pour l'arrondissement de Lille et par les soins de MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements, sur demande faite par les intéressés sur papier timbré à 3 fr. 60 et accompagnée d'un certificat du Maire de la commune attestant :

1° Que les demandeurs rentrent bien dans la catégorie ci-dessus visée :

2° Que la surabondance des lapins dans la commune nécessite leur destruction.

Les gardes-chasses, munis d'un permis de chasse, sont autorisés, d'une façon générale, à détruire en tout temps, même au fusil, les animaux classés comme nuisibles, sur les propriétés dont ils assurent la garde, sous réserve de l'assentiment de la personne qui les a fait commissionner.

La chasse de la grive et de ses congénères est interdite en temps de clôture générale de la chasse.

L'article 17 de l'arrêté réglementaire permanent du 10 août 1921, relatif à la destruction des animaux nuisibles par les détenteurs du droit de chasse est complété par les mots : « Toutefois, il ne pourra être fait usage du fusil que de jour, et les pièges ne pourront être placés que dans les conditions fixées à l'article 13 de l'arrêté réglementaire. »

Le transport et la vente du gibier tué avant la clôture générale seront tolérés pendant les deux jours qui suivront la date fixée pour cette clôture.

Au comité départemental d'habitations à bon marché du Nord

LE PROJET DE CONSTRUCTION DE 396 MAISONS OUVRIERES A LILLE A ÉTÉ FAVORABLEMENT ACCUEILLI

Le Comité départemental du Nord de patronage des habitations à bon marché, s'est réuni hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Davaine, sénateur, assisté de MM. Couteaux, député ; Sory, Boutin, Vaillant, Gaudon, Bastouni.

Le Comité a donné un avis favorable au projet de construction à Lille, dans le faubourg des Postes, de 396 logements de différents modèles, destinés aux familles nombreuses.

La réalisation de ce projet nécessitera une dépense totale de 17 millions environ, sur laquelle somme la ville de Lille interviendra pour 1 million 700.000 francs, indépendamment de la valeur du terrain. Le vœu déposé par l'Office municipal de Lille de demander à l'Etat une subvention de 5.657.460 francs sera transmis avec avis favorable par les soins de M. le Préfet du Nord.

D'autre part, M. Vaillant, chef de bureau à la Préfecture, a été nommé membre de l'Office municipal d'habitation à bon marché de Roubaix.

L'exécution capitale d'Abderrhaman

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Doucement secoué, l'Arabe s'éveille. La présence de tous ces hommes l'étonne tout d'abord. D'un coup d'œil circulaire il les regarde. Il est 6 heures 35. Par le truchement de l'interprète, l'avocat général lui fait connaître que son pourvoi a été rejeté et que la sentence doit être exécutée.

— Couper cou, dit sans émoi le condamné. Ça ne fait rien.

“ Mektoub ! ”

Fataliste, Abderrhaman accepte l'arrêt du sort. Il se montre courageux.

Durant un quart d'heure, il s'entretient avec l'iman. On va maintenant le conduire au greffe pour la funèbre toilette. Il fume une cigarette. On lui tend une tasse de café. Il la refuse, disant en arabe :

— Je n'en ai pas besoin, puisque je vais mourir.

Mais, sur l'insistance du gardien-chef, il la prend enfin.

— Quelles sont vos dernières volontés, Abderrhaman ?

— Qu'on reprenne chez Kerredine ce qui m'appartient et qu'on le donne aux pauvres.

Le dialogue a eu lieu dans la langue d'Islam. Et contre le cantinier algérien Kirredine, le condamné manifeste, en des phrases coléreuses, une haine farouche.

Sous le couperet

Sans faiblesse, le misérable s'est prêté à la dernière formalité — la plus pénible peut-être — la toilette du condamné à mort.

Les mains liées derrière le dos, les pieds entravés, le col de chemise largement échancré sur sa poitrine d'ocre, Abderrhaman, entre deux aides, suit sans faiblir l'impressionnant cortège.

La cour traversée, il apparaît dans l'encadrement de l'immense porte, dont les deux battants viennent de s'ouvrir.

Sur la guillotine dressée devant lui, il jette un regard de curiosité, mais non d'effroi.

Les aides le poussent sur la planche, qui bascule avec un bruit sec. Le collier de cuivre nickelé s'abat sur le cou du condamné. Un léger sifflement, précédé du bruit d'un déclic, puis un grand choc.

C'est fini ! Abderrhaman ben Nacer a payé sa dette.

Il est exactement 7 heures 15.

Au cimetière

Aucune manifestation ne s'est produite dans le public, d'ailleurs peu nombreux. Il convient de constater, d'autre part, un service d'ordre impeccable.

Tandis que les aides, toujours silencieux, procèdent au démontage de la guillotine et à son nettoyage, le corps et la tête du supplicié sont enfermés dans le vaste panier rempli de son.

Puis, dernier acte de l'horrible tragédie, le cadavre est conduit au cimetière, où l'on procède à son inhumation selon le rite coranique. La tombe creusée est orientée de S.-E. au N.-E. Le corps y est descendu et couché sur le côté droit, la tête tournée vers l'Orient. Et ce n'est point là un simulacre d'inhumation, car la loi d'Islam s'oppose à ce que le cadavre d'un musulman soit livré à l'autopsie.

La lugubre cérémonie est terminée.

Robert JAN.

Un forain tué par un autobus à Valenciennes

Un accident mortel s'est produit vendredi, vers 23 h. 30, Place de Tournai, à Valenciennes, dans les circonstances suivantes :

Jules Joliveaux, 40 ans, marchand forain, demeurant 80, rue Saudeur, se trouvait avec son camarade Adolphe Dufay, face l'Hôtel de Bourgogne.

Tous deux se disposaient à traverser la rue ; à ce moment arrivait un autobus de la maison Finaud, conduit par le chauffeur Jules Martel, 29 ans, de Villerspool, transportant des ouvriers de l'Escaut-et-Meuse.

Dufay s'arrêta ; Joliveaux, par contre, continua son chemin. Mal lui en prit, car il fut tamponné par le capot de l'autobus.

Relevé par des témoins de l'accident, Joliveaux fut transporté à l'Hôtel de Bourgogne où M. le docteur Petit, mandé d'urgence, vint lui prodiguer des soins.

Jugeant son état très grave il fit transporter le marchand forain à l'Hôtel Dieu de Valenciennes où il expira peu de temps après son admission, des suites d'une fracture du crâne.

Des témoignages recueillis, il résulte que le chauffeur Martel roulait à une allure modérée. La police procède à une enquête.

Audacieux acte de banditisme à Thiant

UN MALFAITEUR MASQUÉ CAMBRIOLA LA NUIT LA DEMEURE D'UN OUVRIER

Ouvrier métallurgiste, occupant un poste de nuit, Henri Boucly, demeurant rue Durre, partit hier au travail, à 21 h. 15. Sa femme, née Virginie Dendon, demeurée seule avec son enfant, ferma les portes à clef et se coucha vers 21 h. 45.

Un bruit anormal réveilla Mme Boucly à minuit. C'était la clef de la porte donnant sur la rue, et laissée à l'intérieur sur la serrure, qui tombait. Mais tout d'abord elle crut que ce bruit métallique provenait d'un morceau de charbon tombant sur la salamandre. Elle ne s'en inquiéta pas autrement.

Elle se rendormait, lorsqu'elle vit entrer dans sa chambre un homme de haute taille, la tête enveloppée d'un cache-nez, une musette en toile cirée sur le dos, une lanterne à verre rouge à la main.

Le noctambule se dirigea vers le buffet, où Mme Boucly dépose d'ordinaire la quinzaine de son mari ; mais l'argent déposé ailleurs ne s'y trouvait pas. L'individu ouvrit alors la garde-robe qu'il fouilla de fond en comble en jetant le linge qu'elle contenait sur le sol.

Effrayée la pauvre femme profita de ce que l'homme lui tournait le dos pour sauter à bas du lit et s'enfuir en portant son enfant. Elle trouva, d'ailleurs, toutes portes ouvertes devant elle.

Mme Boucly se rendit chez sa belle-mère, dans la maison voisine, mais elle était dans un tel état de frayeur qu'elle ne put tout d'abord mettre sa belle-mère au courant. Enfin, celle-ci fut si effrayée elle-même qu'elle n'osa appeler à l'aide ni, à plus forte raison, sortir.

Lorsque M. Boucly rentra à 6 heures du matin, il fut mis au courant de ce qui s'était passé. Il visita la garde-robe et constata la disparition de ses économies, soit environ 3.150 francs.

La gendarmerie, avisée, se rendit sur les lieux, mais ne releva aucune trace d'effraction ni de pesée sur les portes et les meubles.

Du voleur, on ne connaît que le signalement vague fourni par Mme Boucly. Il est recherché.

LES ÉLECTIONS A L'OFFICE DÉPARTEMENTAL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ DU NORD

Le dépouillement des votes pour l'élection de deux administrateurs à l'Office départemental du Nord d'Habitations à Bon Marché, dépouillement opéré hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Maurice Leroy, conseiller de Préfecture, a donné les résultats suivants :

Est désigné par la Société des Habitations à Bon Marché : M. Phalempin, vice-président de l'Union départementale ; par les Caisses d'Epargne : M. Scrive-Loyer, directeur de la Caisse de Lille.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés juges de paix de Solesmes (Nord) M. Delcourt, licencié en droit ; Saint-Pol (Pas-de-Calais) sur sa demande, M. Girardin juge de paix de Wassy et Doulevant-le-Château ; Heuchin (Pas-de-Calais), M. Deprez, licencié en droit.

DUNKERQUE PORT PETROLIER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On trouve là les firmes affiliées aux trois principaux groupements internationaux des producteurs de pétrole, qui sont *La Royal-Dutch* (Hollandais) ; *La Standard Oil* (Américain) et *L'Anglo Persian* (Anglais), important leurs produits des Etats-Unis, de Russie, de Perse et de Roumanie, et ces firmes affiliées sont notamment la Société Générale des Huiles de Pétroles, la Compagnie Occidentale des Produits Pétrolifères, la Société des Consommateurs de Pétrole, la Compagnie Bedford Pétroleum, L'Economique, Raffinerie des Pétroles du Nord, la Société Lille-Bonnières et Colombes, la Compagnie Industrielle des Pétroles et la Société Immobilière et Industrielle du Midi, qui entrepose pour la Société Jupiter, la Société Desmarais frères et La Pétroléine.

Disons encore, pour montrer l'importance du mouvement pétrolier du port de Dunkerque, que couramment on y voit venir apporter leurs cargaisons, les navires-citernes français : « Saint-Boniface », « Henri Desmarais », « Mérope », « Lechelbroon », « Nansica », « C. I. B. », « Jules Cambon », « Ophélie » et « Monique » ; les anglais : « British Advocate », « Patella », « Tiflis », « Sunick » et « John J. Hooff » ; l'américain : « Galena » ; le roumain : « Barbu Sturbe », et le suédois : « Olgaren », dont les apports se montrent d'année en année de plus en plus considérables. Les chiffres ci-dessous donneront d'ailleurs une précision sur l'importance des importations reçues pendant les deux dernières années écoulées, celles de l'année courante ne pouvant pas encore se totaliser :

		1925	1926
Huiles de Pétrole en tonnes	Raffinées	19.737	27.936
	Brutes	96.235	115.711
	Essences	74.630	79.752

De ce qui précède et qui se rapporte à la grande question du pétrole, on peut donc voir comment elle s'y est développée par la vigilante initiative de la Chambre de Commerce à Dunkerque, qui est maintenant la base d'approvisionnement pour tout le Nord de la France.

Pour compléter ces indications, il est utile de dire, au sujet de ces matières combustibles, précieuses mais si facilement inflammables, de quel souci de sécurité sont entourées leurs manutentions pour rendre impossible tout péril d'incendie. Nous avons signalé plus haut les conduites souterraines pour le transbordement aux réservoirs des liquides extraits des navires, les barrages flottants entourant ceux-ci dans la darse et ceux sur les quais qui en défendent l'approche. Mais, outre ces mesures essentielles, le règlement d'usage exige que des hommes choisis soient en surveillance sur le quai pendant la durée du pompage, à l'origine de la conduite, pour surveiller l'opération ; il est sévèrement interdit d'entretenir du feu à bord des navires pendant leur séjour au port, un bâtiment spécial à usage de cuisine et de réfectoire, incorporé à l'outillage public, étant réservé aux équipages de ces navires qui y trouvent le matériel nécessaire moyennant une très légère rétribution journalière. Tout récemment une dernière précaution a été prise pour les locomotives qui ont à circuler près des postes pétroliers : des dispositifs ont été installés à leurs cheminées et à leurs cendriers pour éviter l'envol des flammèches et des cendres incandescentes. De plus, des indicatifs constitués par un grand disque fixé à la base de la cheminée, et portant un grand P (pétrole), fait connaître que l'accès sur les quais est permis.

Enfin il nous reste à signaler ce détail caractéristique sur les navires pétroliers, c'est qu'ils ont leurs cheminées placées à leur arrière, ce qui indique l'éloignement du foyer des tanks ou citernes et que toujours un drapeau rouge y est arboré.

G. G.

Le scandale de mœurs de Lille

DE NOUVELLES CONFRONTATIONS ONT EU LIEU HIER

M. Henaut, juge d'instruction à Lille, a, dans l'après-midi d'hier, confronté à nouveau la femme Morand et sa fillette, avec les sieurs Kingmans, Ruelle et Cie, qui sont inculpés dans la grave affaire de mœurs que l'on connaît.

De nouvelles précisions ont été apportées sur certains détails que nous ne pouvons exposer.

L'instruction, qui est habilement menée, sera close sous peu.

La Lys a commencé à déborder

LA CIRCULATION DES BATEAUX Y DEVIENT DIFFICILE

Par suite du dégel de la fonte des neiges et de la pluie qui est tombée depuis la nuit de mercredi à jeudi, la Lys commence à sortir de son lit et à se répandre sur les prairies avoisitantes, le courant est très fort et la navigation est très difficile. Au cas où la crue continuerait, il est probable que la circulation des bateaux serait interrompue momentanément.

UN CADAVRE DE FEMME DÉCOUVERT DANS UN ÉGOUT

En visitant un égout non curé depuis trois mois, deux égoutiers ont trouvé, à Dijon, le cadavre complètement décomposé d'une femme d'une trentaine d'années, ayant de longs cheveux blonds. Elle était vêtue d'une robe de soie noire à franges vertes. Le corps était dans une canalisation étroite où il semble avoir été poussé de force, puis entraîné par les eaux sur une trentaine de mètres.

L'ÉPILOGUE JUDICIAIRE DE LA CATASTROPHE DES MINES DE CAMPAGNAC

Le tribunal de Rodez a rendu son jugement dans l'affaire de la catastrophe des mines de Campagnac, à Cransac, affaire qui remonte au 23 avril dernier.

MM. Sahut, chef de poste ; Roche, Polge et Charrenton, ingénieurs, étaient poursuivis pour contravention aux règlements des mines et pour homicide par imprudence.

Le tribunal a acquitté les quatre accusés du chef d'homicide par imprudence.

Il a condamné Sahut, Roche et Polge à 100 fr. d'amende avec sursis et aux dépens pour contravention aux règlements sur les mines.

M. Charrenton a été acquitté.

LE NAUFRAGE DU SOUS-MARIN « S. 4 »

Ne voulant pas abandonner l'espoir que quelques membres de l'équipage du sous-marin « S. 4 » sont encore vivants, M. Wilbur, secrétaire de la Marine, a décidé de se rendre à Princetown afin de conférer avec les officiers qui s'occupent du sauvetage.

M. Wilbur sera accompagné du contre-amiral Hughes.

La politique régionale

Pour les élections législatives de 1928

DANS LE PAS-DE-CALAIS

LES CANDIDATURES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE

On nous communique :

« Pour les élections législatives prochaines, il semble maintenant assuré que les candidatures seront les suivantes pour l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

Concentration républicaine : M. Eugène Canu, conseiller général, radical-socialiste.

Union Nationale (Union démocratique, nuance Farjon), M. Emile Crouy, U. R. adjoint au maire.

Parti S. F. I. O. M. Eugène Lemaire, conseiller municipal. Il y aurait en outre un candidat communiste qui serait désigné au dernier moment. »

Le crime de la cour du Lion d'Or à Lille

LE LENDEMAIN DE L'ASSASSINAT DU CHEMINOT BOCQUET
LE BANDIT ESCOUBAS AVAIT SON VESTON TACHE DE SANG

M. Glorian, l'actif juge d'instruction qui est chargé d'instruire l'affaire du crime de la Cour du Lion d'Or, à Lille, a ordonné hier une très intéressante confrontation entre un témoin et Justin Escoubas dit « Tintin » ainsi que sa maîtresse Jeanne Poulaléon dite « Loulou » qui sont fortement compromis dans cette affaire.

DU SANG SUR LE VESTON DE « TINTIN »

Au cours de sa déposition, Mme Dhondt, l'ancienne tenancière du Café de la rue de Gand, où logeaient Escoubas et sa maîtresse au moment du crime, a déclaré au juge d'instruction que le 24 Mai 1925, Jeanne Poulaléon lui avait demandé de l'alcali pour nettoyer un veston à « Tintin ». Or, les tâches avaient été faites par du sang (On sait que le crime a été commis dans la nuit du 22 au 23 mai 1925).

Mme Dhondt est d'autant plus sûre de ce qu'elle avance, qu'elle se rappelle que « Loulou » avait détaché le vêtement sur le lit et que le liquide employé avait de ce fait imbibé le dessus-de-lit.

A la suite de celà une altercation assez violente se produisit entre la propriétaire et sa locataire.

C'est à la suite de cette altercation que « Loulou » et son amant quittèrent leur logement.

« CE SANG PROVIENT D'UNE RIXE DIT ESCOUBAS »

Confronté avec Mme Dhondt, « Tintin » ne nia pas que son veston était maculé de sang mais avec le plus bel aplomb il déclara qu'il s'était tâché en se battant avec un individu surnommé « Charlot le Marocain ». Il ajouta qu'il avait d'ailleurs été arrêté à ce moment là pour ce motif.

« Loulou » reconnait avoir été chercher de l'alcali chez Mme Dhondt et qu'après avoir détaché le veston elle le fit sécher dans la cage d'escalier.

M. Glorian va donc établir maintenant s'il est exact qu'une rixe a eu lieu entre « Tintin » et « Charlot le Marocain ». Ce dernier sera vraisemblablement recherché pour venir témoigner.

Plus de 150 commerçants d'Arras victimes d'escrocs

L'UN D'EUX ORIGINAIRE D'HALLINES A ÉTÉ PLUSIEURS FOIS CONDAMNÉ ; UN AUTRE DEMEURERAIT A LILLE

Avec une célérité remarquable un escroc d'envergure a été appréhendé à Arras avant qu'il n'ait eu vent des habiles menées des policiers. Voici ce qu'une enquête personnelle nous a appris sur les agissements de cet escroc :

Un individu de mine peu recommandable se présentait l'autre jour chez M. Emile Vulliez, électricien, 7, rue Cardinal, de la part de M. Sy, imprimeur à Arras, à l'effet de solliciter une réclame du commerçant dans le « Guide des Commerçants d'Arras ». Devant cette recommandation, M. Vulliez accepta la convention pour un prix convenu de 10 francs. Par la même occasion, l'électricien passa une commande de 2.000 prospectus avec cliché d'un poste de T. S. F. que l'agent en publicité se chargea de faire exécuter. M. Vulliez confia un appareil de « radio » au personnage en question qui partit pour en faire une photographie. Pour ce travail, le commerçant versa une somme de 140 fr. contre deux reçus signés : Chrétien Confiant. M. Vulliez ne demanda pas le nom de l'agent. Une heure après le départ du voyageur, le poste de T. S. F. dont la photographie avait été faite, semble-t-il, chez M. Sy, était remis entre les mains de son propriétaire. La chose passa ainsi. M. Vulliez, au cours d'une promenade, rencontra un de ses amis et lui confia ce que nous venons de conter. L'ami prudent lui déclara qu'il n'avait pas confiance du tout et conseilla à M. Vulliez de se rendre chez M. Sy pour avoir la conscience tranquille. Ce qui fut dit fut fait, et c'est ainsi que M. Vulliez apprit par M. Sy qu'il n'avait jamais recommandé l'individu en question et qu'il n'avait rien de commun avec ce dernier.

M. Marteau, commissaire central, informé, lança ses limiers sur les traces de l'individu suspect et le chef de sûreté Ternois, accompagné de son agent Guédin, commença une active enquête.

UNE BELLE PRISE

Chez M. Georges Sy, imprimeur, le nommé Chrétien s'était présenté de la part d'un certain Blumenthal qui avait édité un programme des fêtes d'Arras. S'étant fait connaître comme agent de publicité, il demanda à l'imprimeur les conditions d'édition d'un « Guide des Commerçants », lui remit une liasse de copies d'annonces recueillies en ville afin d'étudier l'affaire. M. Sy imposa le versement de la moitié à la commande, le reste à la livraison. Quelques jours plus tard, M. Sy recevait de la part de nombreux amis parmi lesquels MM. Fourcy, 109, rue de Douai ; Mayeur-Tison, commerçant ; Dujardin et Wassenoce, assureurs ; M. Doutremepuich, Maurice Golpart, etc., des demandes de renseignements et à chacun il répondait invariablement qu'il n'avait nullement mandaté Chrétien pour recueillir de la réclame. M. Sy porta plainte à son tour.

Suivant activement la piste de l'inconnu, les agents de sûreté le trouvèrent chez M. Leveugle, 24, rue de la Taillerie, au premier étage, en compagnie de sa femme.

RENCONTRE FATALE A LENS

Chrétien déclina son état civil. Il se prénomme Oscar-Louis-Joseph dit René, il est âgé de 27 ans, originaire d'Hallines (Pas-de-Calais), marié à Malo-les-Bains avec Mlle Berthe Lentrein et père de trois enfants en bas-âge. Immédiatement il déclara aux agents qu'il était représentant de commerce mais n'avait jamais demandé son inscription au registre de commerce. De plus, il ajouta qu'il était interdit de séjour dans le département du Nord et dans d'autres départements, sauf, dans le Pas-de-Calais et la Somme. Il était tout dernièrement sorti de la prison de Loos le 5 novembre. Il alla rendre visite à sa femme à Lille mais quitta le département pour aller à Hénin-Liétard où il ne trouva pas de travail. Il se rendit ensuite à Lens et c'est dans cette ville, dans un café du boulevard des Écoles, qu'il rencontra le nommé B..., demeurant rue de Strasbourg, qui l'engagea à s'associer avec lui et un sieur Jacques V..., demeurant rue Nationale, à Lille, pour se livrer à la publicité. Comme convenu il s'établit à Arras. Chrétien est titulaire de quatre condamnations dont une en 1922 à six mois pour désertion à l'intérieur en temps de paix par le Conseil de guerre de Sarrebruck (Sarre) ; en 1924, à six mois pour abus de confiance, et en 1925 à un an pour escroquerie par le tribunal correctionnel de Dunkerque, et enfin en 1925 à 13 mois pour escroquerie et abus de confiance par la Cour d'appel de Douai. Interrogé sur les faits reprochés, il avoua qu'il avait sollicité de la réclame chez 150 commerçants de la ville à raison de 50 francs pour une page, 20 fr. pour une demi, 10 fr. pour un quart et 5 fr. pour un tiers de page. Il travaillait à la commission à raison de 40 %.

Jacques V... vint plusieurs fois à Arras s'assurer de la bonne marche de l'affaire et se fit remettre une fois 1.700 francs, une autre fois 1.500 francs ramassés par Chrétien. Ce dernier toucha sa commission sur le premier versement mais attend encore pour celui du second. Il assura les agents qu'il croyait avoir affaire à d'honnêtes gens et il constata avec regret « qu'il avait été dupe » surtout de la part de V..., de Lille, principal auteur.

Un jeune homme nommé Boisecazo avait été engagé pour aider Chrétien et traita de la même façon plusieurs affaires.

Chrétien est très mal noté. C'est un individu vivant d'expédients. Quant à V..., l'adresse qu'il avait donnée à Lille est tout simplement fausse. En ce qui concerne B..., rencontré à Lens par Chrétien il a déjà été condamné deux fois pour escroquerie et abus de confiance. La police a saisi deux carnets à souche portant les noms des honnêtes et trop confiants commerçants arrageois. Chrétien a été déféré devant M. le juge d'instruction Desfrançois qui a délivré contre lui un mandat de dépôt.

On semble être en présence d'une bande d'escrocs organisés et il est probable que cette affaire prendra plus d'extension.

Le monstrueux assassinat d'une jeune fille à Los-Angeles

HICKMAN NIE ÊTRE L'AUTEUR DU CRIME

Edward Hickman, le jeune homme de 17 ans, accusé de l'assassinat de Marian Parker, à Los Angeles, a avoué avoir été chercher la jeune fille à l'école et avoir reporté lui-même le corps mutilé à son père, mais nie être l'auteur du crime.

Il soutient que les assassins sont un certain Andrew Cramer et sa complice, June Dunning. Les autorités de Pendleton sont assez sceptiques à ce sujet.

Bribes par bribes, la police obtint le récit suivant

— Quand la jeune fille arriva à l'école, on lui communiqua un message disant que son père était malade et désirait la voir.

» Hickman eut quelques difficultés à la persuader de l'accompagner.

» Ensuite Cramer prit la jeune fille avec lui et Hickman ne la revit que vendredi, lorsque Cramer l'amena à son appartement pour décider d'un rendez-vous avec M. Parker. Hickman soutient que Cramer emmena ensuite la jeune fille et revint le lendemain avec une grande caisse, contenant le corps mutilé de Marian Parker, en disant qu'il avait fallu la tuer, car elle commençait à faire du bruit ».

A ce point de la confession, comme Hickman expliquait que Cramer avait étranglé la jeune fille avec un fil de fer, les policiers lui demandèrent pourquoi il n'avait pas abandonné le meurtrier. Hickman dit alors qu'il avait besoin d'argent pour payer ses études et que Cramer demandait seulement 2 ou 300 dollars pour garder l'enfant.

Hickman dit qu'il alla ensuite en automobile de Los-Angelès à San-Francisco, où il devait rencontrer Cramer pour lui donner sa part mais affolé par la publicité donnée à cette affaire par les journaux, il décida de partir au Canada.

June Dunning habitait avec Cramer et prenait soin de la jeune fille pendant les négociations faites pour son relâchement.

Il affirma aussi que les policiers de Los Angeles fouillant les maisons avoisinant le lieu du rendez-vous, sonnèrent à son appartement et lui parlèrent quelques minutes.

UN TRAIN HEURTA UN BUTTOIR A PARIS

Le train 126, en provenance du Havre, arrivant à Paris Saint-Lazare à 16 h. 04, a heurté un buttoir. Cet accident, résultant de l'état des rails rendus glissants par les conditions atmosphériques, n'a pas eu de conséquences sérieuses. Quelques voyageurs furent légèrement contusionnés.

DES BOMBES DANS UNE BANQUE

On mande de Buenos-Aires que **des bombes ont été lancées à midi à l'intérieur de la New-York City Bank et de la Boston Bank. Plusieurs employés ont été grièvement blessés.**

Questions politiques

LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE S. F. I. O. S'OUVRIRA LUNDI 26 DÉCEMBRE

Le Congrès national extraordinaire du Parti Socialiste (S.F.I.O.) se tiendra cette année à Paris du *lundi 26* au *jeudi 29* décembre.

L'Agence Havas dit à ce sujet que « deux questions essentielles domineront les débats de ces assises à savoir : 1° L'élaboration du programme du Parti ; 2° La détermination de sa tactique électorale en vue du scrutin de 1928.

L'Agence Havas ajoute que « sur le premier point, l'accord entre les diverses fractions du Parti semble devoir être aisément réalisable sauf en ce qui concerne la partie financière du programme, les uns préconisant l'abandon provisoire du projet de prélèvement sur le capital, les autres estimant que le projet doit demeurer à sa place normale.

» Au sujet du débat relatif à la tactique électorale, il portera sur le point de savoir quelle serait en cas de ballottage et le candidat socialiste étant infériorisé, l'attitude du Parti à l'égard des partis voisins. Plusieurs motions ont déjà été adoptées par les congrès fédératifs. Il est probable dit l'Agence Havas, que le parti cherchera à concilier les thèses en présence et adoptera une motion d'unanimité qui, tout en laissant une liberté relative aux fédération tiendra compte de toutes les opinions. Le Congrès s'occupera probablement aussi de l'affaire des document Marrane ».

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Le Dimanche à Roubaix

MUSÉE WEERTS. — A l'Hôtel de ville de 10 à 13 heures.

SPECTACLES. — Casino-Théâtre, matinée et soirée : Les Filles Jackson et Cie ; Théâtre Populaire, matinée : Les Deux Gosses ; Noël laïque, salle des fêtes de la rue de l'Hospice à 14 h. 30 ; Noël L'Employé, salle du Gymnase rue du Grand Chemin à 16 heures.

SPORTS. — Football : Stade Roubaisien contre C.A. XIVe de Paris à 14 h. 15, Parc Maertens (Pont Rouge) au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux ; Football Club 1A contre C.A. Montreuil 1A Stade Prouvost à 14 h. 15.

Tir : A. des Arts de 9 h. à 11 h. 30 ; A. Delezenne, de 10 à 12 h. surprise pour chaque présent ; A. Decrème de 10 à 12 heures ; L'Ancienne de 10 à 12 heures.

PHARMACIENS DE SERVICE. — MM. Ferraille, 81 rue de Lille ; Chavatte 86 rue de France.

LE VRAI BONBON D'HIVER
ANTI-GRIPPE
PRUVOST - LILLE

UNE SEPTUAGÉNAIRE VICTIME DU FROID

Depuis quelques jours, le garçon livreur de la boulangerie du Bureau de Bienfaisance, remarquait que le pain qu'il déposait pour Mme Liévine Bernard, 76 ans, demeurant rue Choiseul, fort Mulliez, 12, n'était pas enlevé par celle qui devait le recevoir.

Prix d'inquiétude, après avoir demandé des renseignements aux voisins, il se décida à prévenir la police.

M. Fischer, commissaire de police du 4e arrondissement, fit forcer la porte de l'appartement de Mme Liévine Bernard.

On se trouva alors en présence du cadavre de cette pauvre femme qui avait dû succomber à la misère et aux rigueurs de l'hiver.

Après les constatations d'usage, le corps de Mme Liévine a été transporté au dépôt mortuaire de la Fraternité.

Si vous désirez faire un cadeau qui plaise à coup sûr, choisissez chez votre horloger une merveilleuse « Bulle-Clock ». Cette pendule électrique, la première du monde, est le cadeau rêvé. Toute la vie, il vous rappellera au souvenir de l'ami. 4315

SCENES DE FAMILLE

A la suite de discussions survenues dans la soirée du lundi 19 courant, rue de Maufait, et du mardi 20, avenue Julien Lagache, entre les membres d'une même famille, M. Malot, commissaire de police du 3e Arrondt a, après enquête, rédigé des procès-verbaux, pour coups réciproques contre : Houck Jules, 31 ans, teinturier, Couillez Jeanne, 29 ans, bobineuse, même adresse ; Couillez Alexandre, 22 ans, mécanicien, rue Maufait, 40 ; son épouse, née Olive-Louise 28 ans, confectionneuse, même adresse ; Couillez Constant, 60 ans, retraité des mines, même adresse, et son épouse, née Gilson Laure, 54 ans, ménagère.

La navette du budget entre le Sénat et la Chambre

Le Sénat a discuté à nouveau hier après-midi le projet de budget de 1928, retour de la Chambre. M. Chéron dépose et lit son rapport. Il indique qu'il n'y a plus que quatre-vingt-huit chapitres de dépenses sur lesquels le désaccord subsiste.

La Commission des finances propose de ratifier les décisions de la Chambre sur un certain nombre de chapitres de dépenses et, en conséquence, de ne renvoyer à l'autre assemblée que quarante-cinq chapitres.

La Commission propose notamment de rejeter le crédit de cinq millions pour les prisonniers de guerre ainsi que le crédit de vingt millions pour les cantonniers. Finalement la Commission propose de fixer ainsi l'équilibre du budget : Recettes, 42.497.073.976 francs ; Dépenses, 42.425.084.460 francs : Excédent de recettes, 71.989.516 francs.

On passe aux chapitres. Au budget de l'Instruction publique, malgré intervention de M. Herriot, le Sénat a repoussé le crédit de trois millions au sujet de l'Institut de coopération intellectuelle ; *il a adopté celui de deux millions. L'augmentation de vingt millions pour les cantonniers est également repoussée. Douze millions sont néanmoins accordés,* malgré des interventions de MM. Tardieu et Reboul, en faveur des vingt millions.

Le chapitre relatif aux indemnités pour prisonniers de guerre est repoussé sans débat. On arrive à la loi de finaces. L'article 2 bis relatif à l'exemption de la patente pour les cochers et chauffeurs propriétaires d'une voiture reste disjoint. Finalement, l'équilibre du budget se présente ainsi :

Recettes, 42.497.073.976 francs ; Dépenses, 42.425.584 [illegible] francs ; Excédent de recettes, 71.489.516 francs, et l'ensemble est voté par 282 voix contre 17.

Le projet de budget reprend alors le chemin de la Chambre.

LE STATUT DE LA RADIOPHONIE

Signalons qu'avant le vote de l'ensemble du budget par le Sénat, M. Pierre Robert demanda qu'un débat ait lieu sur la radiophonie et qu'en attendant les choses restent en l'état. « Un décret-loi du ministre du Commerce, dit-il, a prétendu instituer le statut de la radiophonie. Il n'a pas encore été ratifié par le Parlement. Il ne faudrait pas que le Parlement se trouvât, par la passation de certains contrats, en présence du fait accompli. Je fais allusion notamment, ajoute M. P. Robert, à une concession ferme de cinq années qui serait sur le point d'être donnée à une Compagnie d'émission aux portes de Paris. Ce serait contraire aux engagements pris devant les Chambres par le gouvernement. Le Parlement seul peut examiner le statut de la radiophonie.

Le Président du Conseil : Je n'ai jamais entendu parler de l'affaire que vous évoquez. De toute façon, **la question de la radiophonie viendra devant les Chambres à l'occasion des taxes radiophoniques.**

LA NAVETTE DU BUDGET CONTINUE

Avant de reprendre l'examen du budget retour du Sénat, **la Chambre vote un projet ouvrant un crédit de 25 millions pour subvention aux communes pour calamités publiques en 1927 ;** d'autres projets votés précédemment par le Sénat sont également adoptés. Puis la Chambre examine le projet de budget retour du Sénat. Les principaux points de désaccord, dit le rapporteur, sont relatifs à l'indemnité des prisonniers de guerre, aux secours d'indigence, à la coopération intellectuelle, aux salaires des cantonniers, des douaniers et des agents des contributions. Sur les salaires des cantonniers, le crédit de 20 millions est rétabli. Le crédit de 5 millions pour les prisonniers de guerre, est également voté après des interventions de MM. Poincaré, Blaisot et Fould. Sur les autres points de désaccord, la Chambre reprend les chiffres qu'elle avait d'abord votés et l'ensemble du budget est voté par la Chambre pour la troisième fois par 390 voix. La séance est suspendue.

De nouveau le budget retourne au Sénat qui maintient son attitude sur les articles relatifs aux prisonniers, aux cantonniers, aux cochers et à l'institut de coopération intellectuelle. Des preuves de conciliation sont faites à propos des autres points.

Puis la Chambre reçoit pour la troisième fois le budget de 1928. Elle maintient à son tour les crédits qu'elle a précédemment votés et relatifs aux prisonniers, à l'institut de coopération intellectuelle, à la patente des chauffeurs, aux agriculteurs pensionnés de guerre. Et la séance est suspendue.

UN DÉPOT D'ARMES DÉCOUVERT EN IRLANDE

On mande de Belfast que dans une école que l'on était en train de réparer, 55.000 cartouches, 5 fusils, 5 baïonnettes, 16 bombes et un fusil lance grenades ont été découverts.

Les fusils qui étaient soigneusement empaquetés dans de la flanelle étaient en excellent état.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT
Corona
A CROQUER
Premier apprécié, toujours le Meilleur

LA CAMBRIOLE A OPERE

Nous voici à l'époque où les enfants attendent d'agréables visites, mais M. Veroruysse Désiré, 29 ans, surveillant de peignage, demeurant rue du Pile, cour Bonte, 12, se serait bien passé de celle qui lui fut faite. Au cours de la nuit du 23 au 24 courant, au petit jour, entre 5 h. et 7 heures, des cambrioleurs s'introduisirent par effraction dans son appartement. Ils dégarnirent les meubles et les lits de leur contenu, qui fut projeté pêle-mêle sur le parquet. Ce fut un beau désordre.

Rien ne fut emporté, toutefois. Trouvant n'avoir pas marqué suffisamment leur passage, les cambrioleurs s'approprièrent une demi-livre de beurre. Une enquête est ouverte.

Les brusques changements de température

prouvent que seules les tentures épaisses garantissent contre le froid, tout en donnant un aspect coquet aux appartements. Profitez donc de la **Réclame de fin d'année** au Magasin Dubrunfaut, 30, rue Pauvrée. Fins de pièces **tissus pour ameublements avec 20 % de rabais — Satins noirs et couleurs.**

EXCÈS DE VITESSE

Des contraventions ont été dressées contre des automobilistes pratiquant des vitesses excessives : V... Pierre, 24 ans, mercier, boulevard Delory à Hem ; M... Robert, 19 ans, étudiant, 552, rue de Lannoy ; C... Emile, 26 ans, chauffeur, rue Ferrer, à Croix, au service de M. Lejeune Pierre, 53, rue Dampierre ; Alexandre J..., 23 ans, négociant, 81, rue des Ursulines, à Tourcoing ; Germaine L..., 21 ans, boulevard d'Armentières, 116.

AUX 100.000 ROULEAUX
68, Rue de la Cloche
Grand arrivage de papiers peints aux plus bas prix. Un calendrier sera offert à tout acheteur. 1099

CYCLISTE EN DÉFAUT

M. Capelle Jules-Léon, 28 ans, confiseur, demeurant rue du H..., à Tourcoing, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir circulé sur une bicyclette non éclairée quai de Cherbourg.

" LES DEBITANTS REUNIS "
" LA BRASSERIE DU CABARETIER "

La Société groupe actuellement 600 débitants, parmi lesquels les plus importants de la région. Ses bières, **Blonde, Brune et Spéciale,** obtiennent un succès sans précédents, à tel point que pour l'année en cours la Brasserie verra quadrupler sa production d'avant-guerre.